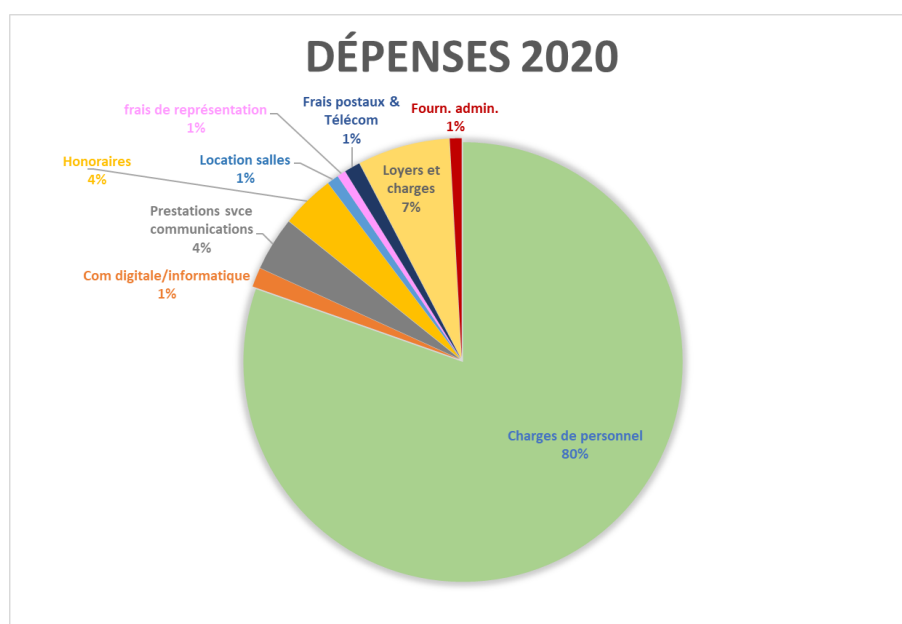
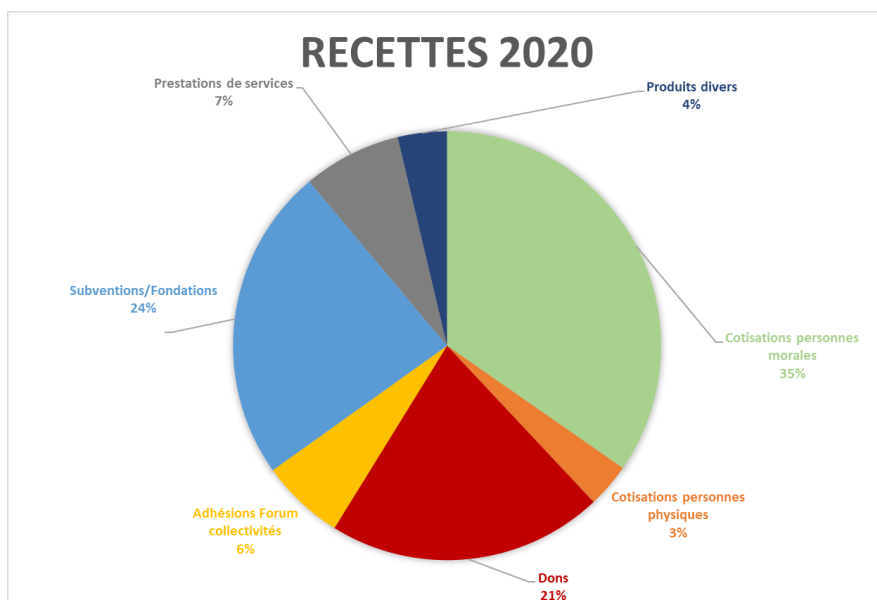


I. Informations financières simplifiées

Les informations suivantes sont extraites du rapport général du commissaire aux comptes qui est consultable sur notre site internet. Elles visent à présenter, dans un format accessible et synthétique, complémentaire du format du CER (point 2), les principales sources de financement et principaux postes de dépenses de l'association en 2020.



Adhérents, partenaires, donateurs institutionnels et autres organisations dont la cotisation, le don ou le règlement était supérieur à 1000 € en 2020

Plus de 15 000 € : Commission Européenne (27 650€), CFTD (20 000€), Fondation Charles Léopold Mayer (30 000€), Fondation Un monde par tous (15 000€), Open society Foundations (38 550€),

De 5 000 à 15 000 € : ADP, Agence Française de Développement, Carrefour, Coca-Cola, Crédit Agricole, EDF, Engie, Essilor, Fondation Adessium, Fondation Choisy Club, Française Des Jeux, KPMG, RATP, Renault, L'Oréal, Orange, Pernod-Ricard, La Poste, Métropole de Grenoble, Région Nouvelle-Aquitaine, Département Seine-St Denis, Saint-Gobain, Schneider Electric, Suez, Tilder, Ville de Paris,

Moins de 5000 € : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Espelia, Eurocompliance, Toit et Joie, Ville de Cannes, Ville de Grenoble, Ville de Limoges, Ville de Rennes, Ville de Toulouse, Tilder

II. Compte d'emploi des ressources 2020

Notice explicative

L'objet du compte d'emploi des ressources (ou « CER ») est de rendre compte, de manière lisible et accessible, de l'utilisation par une association des ressources qu'elle collecte auprès du public. C'est une information qui s'adresse donc principalement aux donateurs individuels, même si elle est de nature à intéresser l'ensemble des parties prenantes d'une association.

Il s'agit d'une obligation légale à laquelle notre association est soumise dans la mesure où nous faisons appel à la générosité du public sur notre site Internet. Le CER doit être établi chaque année pour chaque exercice comptable. Il fait partie de l'annexe des comptes et doit être certifié par le commissaire aux comptes.

Définition des missions sociales

La mission sociale de Transparency France ne nous conduit pas à apporter une aide matérielle directe à des publics bénéficiaires. Nous sommes une association de plaidoyer, ce qui veut dire que nous conduisons essentiellement des actions de sensibilisation du grand public et des décideurs, ainsi que des actions d'apport d'outils et d'expertise au profit de tous ceux qui souhaitent agir contre la corruption.

L'ensemble de ces actions est détaillé dans le rapport moral de l'exercice. Elles sont conduites par les membres bénévoles de l'association, avec l'appui d'une équipe salariée qui comportait huit personnes en décembre 2020.

Affectation des charges et répartition des coûts

Les coûts directs associés à un projet déterminé (alerte éthique, biens mal acquis) sont naturellement rattachés aux charges des missions sociales.

S'agissant des charges de personnel, pour la responsable du plaidoyer, le responsable des relations avec le secteur privé, la chargée de mission « alerte éthique », le chargé de mission forum des collectivités et la chargée de communication, elles sont presque intégralement rattachées aux missions sociales. Pour la déléguée générale et la responsable juridique et financier, elles sont ventilées entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Nous considérons enfin qu'un certain nombre d'autres dépenses relèvent aussi directement de notre action de sensibilisation et de plaidoyer et donc de nos missions sociales : location de salles pour des réunions publiques, frais liés aux publications externes de l'association, frais de gestion du site Internet, qui est notre principal outil d'information, frais de déplacement pour participer à des rencontres avec des interlocuteurs divers (administrations, entreprises, ONG, étudiants, autres sections nationales de Transparency International à travers le monde).

Affectation aux emplois

124 242 € ont été collectés auprès du public en 2020.

Contributions volontaires

Enfin, nous nous efforçons de valoriser les nombreuses heures consacrées par nos membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Nous avons dénombré, en 2020, plus de 3 600 heures de travail bénévole valorisé à hauteur de 104 499 €.

N'hésitez bien sûr pas à nous faire part de toute remarque utile pour améliorer chaque année la pertinence et la lisibilité de notre CER.

| EMPLOIS | Emploi de N = compte de résultat | Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N | RESSOURCES | Ressources collectées sur N = Compte de résultat | Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N |
|--|-------------------------------------|---|--|--|---|
| 1 - MISSIONS SOCIALES | | | | | |
| Missions Sociales | 307 418 | 124 242 | 124 242 | 124 242 | 124 242 |
| DONT "BIENS MAL ACQUIS" | - | - | 124 242 | - | 124 242 |
| | | | - Dons manuels non affectés | 124 242 | 124 242 |
| | | | - Dons manuels affectés | - | |
| | | | - Legs et autres libéralités manuels non affectés | | |
| | | | - Legs et autres libéralités manuels affectés | | |
| Autres missions sociales | 307 418 | 124 242 | 1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public | | |
| 2 - RECHERCHE DE FONDS | 66 444 | - | | | |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 181 987 | - | 2 - AUTRES FONDS PRIVÉS | 164 228 | |
| | | | 3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS | 10 000 | |
| | | | 4 - AUTRES PRODUITS | 303 264 | |
| | | 124 242 | | | |
| I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT | 555 848 | | I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT | 601 734 | |
| II - DOTATIONS AUX PROVISIONS | - | | II - REPRISE DE PROVISION | | |
| III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES | - | | III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS | - | |
| | | | IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC | | |
| IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE | 45 886 | | V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES INSUFFISANTES DE L'EXERCICE | - | |
| V - TOTAL GENERAL | 601 734 | | VI - TOTAL GENERAL | 601 734 | 124 242 |
| V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public | | | | | |
| VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les | | | | | |
| VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | 124 242 | VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public | | 124 242 |
| | | | SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE | | - |